



Envoyé en préfecture le 12/06/2026

Reçu en préfecture le 12/06/2026

Publié le 12/06/2026

ID : 030-213001258-20260612-DMM_192-AU

S²LO

DECISION DE MONSIEUR LE MAIRE DMM 192
PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT

Objet : attribution d'un marché public de travaux relatif à
l'aménagement de la rue Pierre Dumas

Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°DE202603A_01 du 31 mars 2026 relative aux délégations du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

DECIDE

ARTICLE 1 : d'attribuer et de signer le marché relatif à l'aménagement de la rue Pierre Dumas, selon les caractéristiques ci-dessous :

- Mode de passation : procédure adaptée
- Durée : 5 semaines, hors période de préparation de 30 jours calendaires ouvrés
- Montant : 221 657,20 € HT, soit 265 988,64 € TTC
- Attributaire : ENTREPRISE GUINTOLI SAS (34130 Mauguio)

ARTICLE 2 : les crédits correspondants sont inscrits au budget.

ARTICLE 3 : la présente décision sera publiée sur le site internet de la commune.

A Garons, le 12 JUIN 2026

Yves RODRIGUEZ

Maire de Garons



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.